

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 4 mars 2010
à la Salle de spectacles**

6ème séance 2009-2010

Séance du jeudi 4 mars 2010, 20 heures 15.

Présidence de Mme Rosana Joliat, Présidente

La Présidente salue Mme la Syndique, Mmes et MM. les membres de la Municipalité, l'huissier, M. François Tabanyi, les membres du bureau du Conseil, Mme Denise Schmid et M. Jean-Pierre Glaus, aux représentants de la presse ainsi qu'à l'équipe de télévision Elle salue le public et les téléspectateurs.

Conformément à l'art. 66 du règlement de notre Conseil communal, elle prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 66 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 8 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Allauca Byron	Clec Ulloa Karine
Baumann Barbara	Dinc Hasan
Berthoud Jacques	Sartoretti Christine
Bonzon Arielle	Von Gunten André

Absent-e-s : 4 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

De la Fuente Faustino	Kocher Christophe
Reymond Catheline	Vega Raquel

2 conseillers sont arrivés après l'appel.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente demande si il y a d'autres excusés, comme ce n'est pas le cas, elle déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Après s'être assurée que chaque conseillère et conseiller a bien reçu l'ordre du jour, la Présidente annonce que le bureau du conseil a reçu en début de séance les motions, postulats et résolutions suivants, qui seront traités en priorité sous le point 15 de l'ordre du jour. :

- Interpellation de M. Eric Aeschlimann concernant la réfection des chaussées de la commune
- Interpellation de M. Jean-Marc Dupuis, intitulée: Quelle démocratie à l'école?
- Intervention de M. Pascal Ruschetta concernant la Grange de Florissant
- Interpellation de Mme Verena Berseth concernant une intervention de la Municipalité auprès de la SCHR
- Interpellation de Mme Verena Berseth concernant la déchetterie de Malley.

La Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2010.
3. Démission; assermentation.
4. Modification(s) éventuelles dans la composition des commissions permanentes.
5. Communications de la Présidence.
6. Communications de la Municipalité:
 - o Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis et consorts relative aux conditions cadres pour le tram.
7. Communications éventuelles de la Commission des finances.
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).
9. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
10. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
11. Développement du postulat de M. Jean-Marc Dupuis, intitulé : Accueil des enfants : une solution au sein de la famille également.
M. Jean-Marc Dupuis.
12. Préavis No 84-2010 – Pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires à la rue de la Savonnerie.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
13. Préavis No 85-2010 – Déplacement de la garderie "La Farandole" et augmentation de sa capacité d'accueil – Création d'un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS).
Dépôt du préavis-discussion préalable.
14. Préavis No 86-2010 – Autorisation générale d'emprunter pour les années 2010 et 2011.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
15. Motions, postulats, interpellations.
16. Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2010

Avant d'ouvrir la discussion, la **Présidente** prie de vouloir lire en page 21, dernier paragraphe "MarthalaBroulis".

La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

La Présidente remercie Mme Arielle Bonzon pour son travail et Mme Suzanne Sisto-Zoller pour sa relecture.

3. Démission et assermentations.

La Présidente donne lecture de la lettre de démission de **M. Martial Rittiner** (PLR) du 20 février 2010:

Chère Madame,

C'est avec fierté que je m'apprêtais à siéger au sein du Conseil communal de Renens. Malheureusement, mon employeur n'a pas désiré que j'occupe de telles fonctions. Vous me voyez donc dans l'obligation de démissionner de l'assemblée législative de notre ville.

En espérant peut-être pouvoir y accéder une prochaine fois, je vous adresse, chère Madame, mes salutations les meilleures.

Mme Betty Forestier, de la liste complémentaire du groupe PLR, a été élue lors de la séance du bureau du 23 février dernier. Elle est assermentée conformément à l'article 6 du règlement de notre conseil.

4. Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.

Il n'y a pas de changement au sein des diverses commissions.

5. Communication de la Présidence.

- **Séance avec les présidents** de groupe et les présidents de partis concernant une mise au point de la procédure relative aux dépôts de postulats et autres interventions.

Il est tout d'abord constaté que le fait d'annoncer le dépôt d'un postulat (ou d'une motion) à l'avance est positif. Quelques défauts sont néanmoins constatés et après une large discussion, il ressort ce qui suit et qui est accepté comme étant une procédure à suivre :

Le postulat est déposé, avec un titre, un texte et des conclusions, au bureau du Conseil ou à la Présidente (ou Président). Elle (Il) l'annonce à une première séance durant laquelle il n'y a pas d'autres interventions ;

La Présidente (ou Président) transmet alors le texte aux présidents des groupes et fait porter l'objet à l'ordre du jour de la prochaine séance et le texte est joint.

A la séance où l'objet est à l'ordre du jour, l'initiant peut alors développer ses considérants, apporter des compléments d'information, convaincre.

Les conclusions prévues lors du dépôt ne sont pas modifiées.

Ensuite, il est très clairement précisé que l'initiateur ne doit pas présider la commission. Celle-ci désigne elle-même son président ou sa présidente rapporteur-e. Il est impératif que le premier commissaire désigné convoque les membres de la commission, fixe le lieu et propose une date de rencontre en concertation avec la Municipalité.

La procédure décrite ci-dessus doit être la règle.

Par contre, si l'actualité l'exige, le développement en urgence peut être demandé à la Présidente (ou Président).

- Rappel du prochain scrutin de dimanche.
- Merci à la Municipalité pour la soirée d'information publique "Cœur de ville" du 23 février dernier.
- Démission de M. Marco Ecclesie du groupe socialiste pour le 31 mars:

Madame la Présidente,

Je vous prie de prendre note de ma démission du Conseil communal pour le 31 mars 2010.

En effet, je quitte Renens au 1^{er} avril 2010 pour m'installer dans une autre commune. Dès lors, je ne serai plus en droit de siéger au Conseil communal de Renens.

Je souhaite une bonne continuation à l'ensemble du Conseil communal et j'espère que les débats vifs et constructifs continueront d'animer Renens pour le bien-être de chacun.

La Présidente ouvre la discussion sur les communications de la présidence. La discussion n'est pas utilisée.

6 Communications de la Municipalité

La Présidente donne la parole à Mme la Syndique, qui salue le Conseil et annonce qu'elle n'a pas d'autre communication.

La Présidente ouvre la discussion sur le communiqué de la Municipalité N°5.

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge) a une question de compréhension à la page 2, à propos de la mise à disposition gratuite pour la pose de panneaux photovoltaïques du toit du bâtiment Vaudaire du Collège du Léman, "de signer avec le SIE SA une convention de prise en charge de la plus-value écologique représentant la moitié des surcoûts engendrés par l'installation de ces panneaux, le solde étant à la charge de Romande Energie Renouvelable SA...."

Mme Tinetta Maystre, Municipale : " Dans le cadre de l'engagement de Romande Energie pour la production d'énergie renouvelable, la commune a mis le toit du bâtiment Vaudaire sur le site du Léman gratuitement à disposition, afin d'y poser des panneaux photovoltaïques. Romande Energie avait des projets de pose de panneaux sur plusieurs bâtiments, mais celui-ci s'y prêtait particulièrement bien, étant donné qu'il est neuf et qu'on savait qu'il allait durer 30 ans au moins. Mais la production d'énergie photovoltaïque occasionne un surcoût par rapport à une production plus classique. Romande Energie Renouvelable SA est disposée à prendre à sa charge la moitié de cette plus-value. La commune aurait pu prendre l'autre

moitié, mais SIE a été d'accord de la prendre dans le cadre de son travail de promotion de l'énergie renouvelable. C'est à eux de faire la promotion pour revendre cette énergie auprès de clients qui font le choix du renouvelable et en paient le coût. Si par hasard, ils n'y arrivaient pas, c'est eux qui prendraient en charge le déficit, le temps de la durée de la convention. "

La Présidente ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis et consorts relative aux conditions cadres pour le tram.

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) remercie la Municipalité et les services communaux qui se sont donné la peine de faire cette réponse, dans laquelle on découvre qu'avant l'interpellation, quelques prémices avaient été mises en place. Il n'est pas rassuré quant au timing. Il craint qu'on aille voter le plan de quartier le 28 février et que le premier coup de pioche soit pour le 1^{er} mars 2014... Il demande que le Conseil soit tenu au courant des autres chantiers tels que Malley, p. ex.

La Présidente ouvre la discussion sur la réponse aux questions de Mme Rose-Marie Matti sur les accidents dus au verglas et aux contraventions pour le stationnement inadéquat dans le quartier Sur la Croix.

Mme Rose-Marie Matti (Fourmi rouge) remercie la Municipalité pour sa réponse.

La Présidente ouvre la discussion sur la réponse à la question de M. Jean-François Jeanrichard concernant la création d'une pise cyclable à la rue de Verdeaux.

M. Daniel Rohrbach (PSR) : Cette réponse ne le satisfait pas. On nous explique que cette rue n'a pas un gabarit suffisant pour y poser une piste cyclable, au moins à la montée. La rue du Lac entre le collège du Censuy et le CTC ne semble pas beaucoup plus large, et pourtant, il y a des pistes cyclables.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge): "J'ai lu très récemment que le nombre de cyclistes tués en Suisse a doublé entre 2008 et 2009. C'est dire que je ne suis pas content du tout de la réponse sur l'avenue de Verdeaux.

Cette route est dangereuse à la montée, surtout à cause des places de parc tout en haut. A la montée, le cycliste va beaucoup plus lentement que le reste du trafic et il roule un peu moins droit. Ce n'est donc pas là qu'il faut lui demander de se déporter à gauche en plein trafic pour éviter des places de parc. Ne pourrait-on pas transférer ces places sur le 24-Janvier, où elles contribueraient à tranquilliser la zone 30 ?

A part ça, une remarque de principe sur la soi-disant impossibilité de faire des bandes cyclables quand la place manque ! C'est justement dans ces cas-là que les cyclistes ont le plus besoin d'être protégés. Rappelons à ce sujet que l'automobiliste a le droit de mordre sur les bandes chaque fois qu'il n'y a pas de cyclistes ; ces bandes ne le dérangent donc absolument pas au-delà du nécessaire.

Si dans un tronçon étroit, vous ne mettez pas de bande cyclable, le cycliste terrorisé va longer le trottoir au plus près au risque de heurter le bord et de s'étaler sous les roues d'un automobiliste qui, voyant le cycliste tout près du trottoir, pensait avoir la place pour dépasser. Tandis que si vous faites une bande, le cycliste se mettra au beau milieu de cette bande ; l'automobiliste, lui, saura que pour dépasser il doit attendre un endroit où c'est possible sans mordre sur la bande ; ainsi les choses seront claires pour tous.

Une dernière remarque sur le conseil de passer par d'autres itinéraires, comme l'avenue du Temple ou l'Avenir. Pourquoi serait-ce aux véhicules les plus lents de faire encore des détours ? A ce compte-là, le cycliste peut aussi carrément monter sur le trottoir en poussant son vélo et la sécurité est encore mieux assurée."

Mme Tinetta Maystre, Municipale précise qu'il s'agissait d'une question et non pas d'un postulat qui demandait la création d'une piste cyclable à cet endroit. La réponse s'est basée sur la planification supérieure, par exemple le chantier 5 du SDOL, qui ne prévoit pas forcément une piste cyclable à cet endroit, en expliquant que, dans le contexte, il y a des rues adjacentes qui s'y prêtent mieux et sont plus sûres. Elle comprend aussi les préoccupations de M. Leyvraz et n'exclut pas la possibilité d'une bande jaune. Elle rappelle qu'en 2010 la sécurité des cyclistes va faire un bond en avant avec la mise en œuvre des zones 30 qui sécurisera 50 à 70% du réseau local. Il faudra voir ensuite ce qu'il en sera. Il n'y aura plus beaucoup de tronçons cantonaux en traversée de localité à 50 à l'heure Nord-Sud: l'av. de Florissant, Verdeaux-Bugnon. Le trajet alternatif proposé n'est pas un immense détour, c'est beaucoup plus confortable pour les cyclistes et plus sûr. Elle s'engage à tenir compte des remarques émises aussi par la Cuat dans le cadre de la mise en œuvre des zones 30.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

7. Communications de la Commission des Finances.

M. Reymond Jean-Marc, président de la commission des finances :

" Lors de sa dernière séance, la commission des Finances a examiné et pris position sur les préavis suivants :

Préavis 84-2010 – Pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires à la rue de la Savonnerie. Les montants prévus pour la réalisation de ce préavis figurent au plan des investissements. Bien que non planifiés à cette date dans le PGEE, il est néanmoins sage de la faire dans le cadre général des travaux liés à la Place du Marché. Après une courte discussion, la Commission accepte les incidences financières de ce préavis avec une abstention.

Préavis 85-2010 – Déplacement de la garderie "La Farandole" et augmentation de sa capacité d'accueil – Création d'un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS). Les montants prévus pour la réalisation de ce préavis figurent au plan des investissements. La discussion a permis de démontrer que les coûts de fonctionnements liés à ce préavis représentent l'équivalent de $\frac{3}{4}$ de point d'impôt. Ce chiffre est à mettre en relation avec une étude qui tendrait à démontrer qu'un franc mis dans une place d'accueil en rapporterait 3 à l'économie locale. Ces chiffres ne sont malheureusement pas vérifiables de manière formelle, à savoir qu'une femme qui travaille en laissant son enfant dans un milieu d'accueil ne va pas bénéficier directement de cet effet multiplicateur. C'est par contre bien le système dans son

entier qui devrait en bénéficier. Après discussion, la Commission accepte les incidences financières de ce préavis, avec une abstention.

La discussion n'est pas utilisée.

8. **Communications éventuelles de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).**

Il n'y a pas de communication.

9. **Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).**

M. Laurent Desarzens (président de la CUAT): La commission d'urbanisme s'est également penchée sur les préavis 84 et 85.

Préavis 84-2010 – Pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires à la rue de la Savonnerie. La commission soutient ce projet. Elle trouve toutefois qu'il y a contradiction avec le fait de "fixer un délai pour la mise en conformité du système séparatif des propriétés privées"(p.2), et deux paragraphes plus bas "il va sans dire que chaque propriétaire devra se déterminer sur l'opportunité d'effectuer la mise en séparatif".

En ce qui concerne la fouille de 2.10 mètres sur 3 mètres sur 130 mètres, aucune indication n'est donnée à propos des autres partenaires: GAZ, Electricité, Têlêrêseau et Swisscom. Devront-ils intervenir à la mêmê occasion? Sont-ils avertis de ce chantier en vue d'une coordination des travaux?

Préavis 85-2010 – Dêplacemênt de la garderie "La Farandole" et augmentation de sa capacité d'accueil – Création d'un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS). La commission soutient la réalisation de ces deux chantiers. Elle trouve ces deux emplacements très favorables. Dans les deux cas, elle considêre toutefois que les propriêtaires interviennent pour une participation modique en regard du prix des travaux, de la durêe des contrats et des loyers assurês. Quelles sont les conditions du bail dans chaque cas? Sinon, des commissaires se demandent êgalement si dans les deux cas, des parcs de dêpose sont utilisables? Solution souvent inêvitable lorsque des parents se rendent au travail en voiture et dêposent les enfants sur le trajet. Enfin, au point de vue de l'accessibilitê de l'APEMS, en principe excellente, la commission se demande quelles mesures seront prises pour que les petits enfants venant de collêges plus êloignês (Biondes par exemple) s'y rendent?

Concernant la **piste cyclable à la rue de Verdeaux**, la commission s'est êgalement penchêe sur la rêponse de la Municipalitê à cette question. Elle arrive à la mêmê conclusion que les deux commissaires qui sont intervenus. Elle demande à la Municipalitê de ne pas refermer ce dossier et de mettre cette question à l'êtude lors de la réalisation du projet "zone 30".

La commission a reêu le comitê du "**groupe d'intêrêt de Florissant**" afin d'entendre leur position sur ce projet urbanistique.

La discussion n'est pas utilisée. Elle est close.

10. **Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.**

Pas de rapport.

11. **Développement du postulat de M. Jean-Marc Dupuis, intitulé : Accueil des enfants : une solution au sein de la famille également.**

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) : "La demande augmente chaque année. La liste d'attente est déjà longue. D'autre part, le coût d'investissement d'une place coûte environ 100'000 francs et le coût d'exploitation brut est de 25'000 francs par an. On se rend compte que malgré toutes les bonnes intentions (il y en a), on ne pourra satisfaire la demande croissante, ni au niveau des structures, ni au niveau financier.

C'est pourquoi le PLR propose une autre alternative en offrant le choix aux familles en les encourageant à se responsabiliser et trouver des solutions propres, dans le cadre de la famille notamment. Ces solutions contribueront à diminuer la demande en places d'accueil.

Selon sa situation financière, une famille bénéficie d'une place plus ou moins subventionnée. Il serait possible d'encourager ces mêmes familles à trouver leur solution en leur allouant une partie des frais économisés par la collectivité.

Ainsi, certaines familles préféreront:

- o renoncer à tout ou partie d'une activité lucrative pour s'occuper de leurs enfants
- o organiser une garde alternée avec des voisins ou
- o trouver une solution interne à la famille, voire
- o trouver un appui auprès d'une maman de jour.

Si une place d'accueil bénéficie en moyenne d'une subvention/participation de la commune d'environ 6400.- (fonctionnement), on pourrait imaginer que la moitié de ce montant serait utilisé pour encourager ceux qui renoncent au système communal, l'autre moitié représentant l'économie directe réalisée par la collectivité.

Ce postulat demande à la Municipalité de:

- o étudier et finaliser un système encourageant les familles à se responsabiliser et à s'occuper de leurs enfants sans faire recours aux structures communales.
- o renforcer dans le cadre du réseau LAJE les mamans de jour accueillant les enfants de la commune par un soutien financier à définir lors de la réflexion (p.ex. prise en charge de la formation). En favorisant une structure privée plus grande que l'actuelle, le projet permettrait de réduire la demande d'infrastructures communales tout en assurant du travail à Renens.

Quelques précisions relatives au système à développer.

Ce système devra:

- o tenir compte de la capacité économique des familles concernées,

- o faire diminuer la demande en matière d'accueil de l'enfance
- o faire économiser de l'argent à la collectivité

mais aussi imposer aux bénéficiaires potentiels quelques critères à respecter:

- Parent(s) et enfant(s) sont réellement domiciliés à Renens.
- Ils ne bénéficient d'aucune prestation d'accueil communale (crèche, APEMS, etc.)
- Ils ne bénéficient d'aucune prestation sociale justifiée par l'absence d'activité lucrative (prestations de chômage, RI, AI, etc.). Pas de cumul des prestations.
- L'encouragement reçu ne peut en aucun cas dépasser le montant des impôts communaux du contribuable. Nous tenons ainsi compte de la capacité économique de la famille.
- L'encouragement est par enfant.
- L'encouragement ne peut pas être reçu si l'enfant a plus de 14 ans.

Le système à mettre en place n'aura aucun caractère obligatoire et contraignant. Si une famille ne correspondait pas aux critères en vigueur ou ne désirait pas bénéficier de cet encouragement, elle pourrait continuer à bénéficier des structures d'accueil existantes.

Le montant maximum de l'encouragement est à déterminer de la même façon que l'on détermine la part à charge de la commune pour une place d'accueil. Ce n'est qu'une partie qui est offerte à la famille. Le pourcentage est à déterminer par le conseil communal.

Par exemple, si un pourcentage de 50% est adopté et que le coût moyen par enfant pour la commune est de 6400 francs, l'encouragement serait au maximum de 3200 francs pour un contribuable ayant une charge d'impôts excédant 3200 francs. Dans le cas contraire, l'encouragement représenterait 100% de ses impôts communaux.

Nous vous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité afin qu'elle étudie méticuleusement ce postulat avant d'avancer des propositions allant dans le sens de l'énoncé ci-dessus."

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Line Rouyet (PSR) réagit sur le vif à plusieurs termes qui la choquent et qui sont, selon elle, potentiellement dangereux, dans ce postulat. Tout d'abord, sur les passages encourageant les parents à se responsabiliser et à ne pas mettre leurs enfants à la charge de la société. "Je suis particulièrement choquée de la manière dont la droite culpabilise les parents qui mettent leurs enfants à plus ou moins fort pourcentage à la crèche, par exemple. Je rappelle juste que ces personnes paient pour ces prestations et qu'à long terme les structures communales ont tendance à avoir un bilan financier équilibré. Cet argument tombe, selon moi. Ensuite, sur le concept de choix utilisé à tout va dans le postulat: Je veux juste rappeler ce que signifierait une société où les enfants resteraient en totalité dans leur famille. Il faut pour cela remettre le postulat dans le contexte actuel d'inégalités hommes-femmes. Je me permets d'illustrer cela de quelques chiffres tirés de l'OFS (Office fédéral de la statistique) de 2009: plus de 70% du travail domestique est effectué actuellement par les femmes; dans 60% des ménages avec des enfants de moins de 6 ans, les hommes

travaillent à plein temps et les femmes ne travaillent pas ou à moins de 50%. Ces chiffres évoluent très peu avec l'augmentation de l'âge des enfants. Parce qu'en sortant totalement du monde du travail, ou en y restant à très faible pourcentage, il est très dur d'y rentrer par la suite. Le risque, c'est de se couper de la vie professionnelle définitivement, et c'est particulièrement les femmes qui ont ce risque. Dans le contexte actuel, le postulat Dupuis prône tout bonnement le retour des femmes à la maison. Cela, je ne peux pas l'accepter. Que faire alors pour permettre de concilier harmonieusement vie de famille et vie professionnelle? La solution, ce n'est pas crèche à 100% pour tout le monde, mais il y a possibilité d'améliorer la vie et la possibilité de choix des familles autrement. En augmentant par exemple les allocations familiales, en augmentant les aides aux familles les plus démunies, en rendant les salaires décents pour tout le monde, ce qui permettrait de diminuer les pourcentages quand on a des enfants, en valorisant les temps partiels pour les femmes comme pour les hommes. Ces propositions ne sont pas défendues par la droite, c'est pourquoi je m'étonne de la voir apparaître comme défenseur des familles. Il y a beaucoup d'autres arguments qui mettent en doute les propositions de ce postulat, mais je les développerai en commission, s'il y a lieu."

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge): "En préambule, j'aimerais préciser au sujet des mamans de jour (ce terme est dérangeant, car il n'y a pas les mamans de jour et les mamans de nuit; ce sont des dames qui accompagnent les enfants durant la journée, ce ne sont pas des mamans de remplacement): il existe déjà ce service, la Municipalité le développe, parallèlement aux crèches-garderie. On pourrait donc sortir cela du postulat, dans lequel il y a beaucoup de choses, pour noyer le poisson. Si je m'écoutais, je refuserais tout simplement d'entrer en matière sur ce postulat. Je suis très fâchée. Je le considère comme une insulte faite aux femmes qui se sont battues durant des générations et des années pour être reconnues et pour l'égalité hommes/femmes.

Lorsque les femmes ont réclamé des crèches-garderies la réponse était oui mais.... seulement pour les femmes qui sont obligées de travailler, pour les veuves, les divorcées, les mères célibataires et pour celles qui doivent mettre un peu de beurre dans les épinards. Cette théorie justifiait que le rôle des femmes était avant tout de mettre des enfants au monde, de les élever et de s'occuper de son ménage. Les femmes n'avaient pas besoin de travailler, d'avoir des projets professionnels, de se réaliser autrement que dans la maternité.

Malgré cela les femmes ont toujours travaillé. L'hypocrisie de la société et de l'économie qui les employait cependant dans l'industrie du textile, de l'horlogerie, du commerce comme personnel de maison, sans compter le rôle des paysannes. Toutes ces femmes étaient sous-payées puisque leur salaire était considéré comme salaire d'appoint.

En 20 ans les choses se sont un peu améliorées. Mais il a fallu combien d'années pour obtenir une assurance maternité! Aujourd'hui les femmes ont accès à des formations professionnelles, aux études supérieures et lorsqu'elles travaillent avec enfants ou sans enfants, elles paient les impôts et cotisent aux assurances sociales (AVS, chômage, 2^{ème} pilier, etc.) et en même temps rentabilisent l'investissement que la société a engagé pour leur formation.

Je rappelle qu'on n'a pas hésité à retarder l'âge de l'AVS des femmes pour renflouer les caisses. Je refuse de diviser les femmes entre celles qui ont le choix de rester à la maison et les autres. Ce postulat est opportuniste. Il représente un retour en arrière en considérant que le rôle des femmes doit être à la maison pour s'occuper des enfants en leur offrant un petit susucre. Cela sous-entend qu'il y a des bonnes mères qu'il faut récompenser alors que les autres coûtent à la société.

Les couples sans enfants ou les célibataires ne viennent quand même pas demander une contribution publique prétextant qu'ils n'ont pas bénéficié des structures destinées aux enfants.

Pour terminer, je suggère à M. Dupuis que s'il se sent l'âme de combattant de jeter ses forces dans la lutte pour obtenir des allocations familiales dignes de ce nom pour toutes les familles."

M. Pascal Waeber (PLR), en écoutant ces réactions à chaud, trouve compte qu'il vaudrait mieux lire ce postulat à tête reposée. Il contient des choses qui sont très bien, qui sont complémentaires au système actuel, et ne revient pas aux temps anciens. M. Waeber constate que la gauche ne veut pas de solution constructive et ne veut pas entrer en matière. Il souligne que dans ce postulat, on parle de parents, on ne parle pas de mère ou de père, donc ce ne sont pas les femmes qui sont visées. On peut favoriser le temps partiel avec cette proposition. On prône une autre aide entre voisins, entre connaissances, pour que les enfants soient gardés et que ce ne soit pas simplement la crèche. "Des places en crèche, il n'y en a pas suffisamment. C'est une solution à cette question qui est apportée, qui mérite qu'on y réfléchisse."

M. Olivier Barraud (PSR) : "On a eu le temps de réfléchir à ce postulat, étant donné que l'UDC a déposé le même postulat à Prilly en décembre 2008 et que l'UDC au niveau suisse a également déjà amené cette problématique. On a pu voir que c'est effectivement une problématique des hommes qui veulent voir leurs femmes à la maison, ce qui n'est pas mon cas. Je suis très heureux que ma femme puisse travailler comme elle le souhaite. J'annonce que je voterai contre le renvoi à la Municipalité."

Mme Rose-Marie Matti (Fourmi rouge): "Nous ne sommes pas une bande de joyeux lurons qui n'avons pas réfléchi à comment nous allons faire pour nos enfants. C'est la première chose à quoi une famille réfléchit quand elle accueille des enfants: qui va les garder, comment est-ce qu'on va faire, quelle est la solution la plus agréable, est-ce que l'enfant va être tout seul s'il est chez le voisin, qui est le voisin..."

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) reconnaît avec M. Barraud que l'UDC a quelquefois des préceptes d'un autre temps. Ce n'est pas le cas de ce postulat. N'est pas opposé à la création d'une commission, bien qu'il eût préféré que la Municipalité se prononce avant. Il précise encore qu'il ne culpabilise personne, la solution étant cherchée dans le cadre de la famille, les femmes ne sont pas stigmatisées. Il rappelle que c'est une proposition communale et que les propositions de Mme Rouyet sont du ressort fédéral ou cantonal. En réponse à Mme Torriani, il trouve qu'on est maintenant au XXI^{ème} siècle et que la situation des femmes aux années 60 ou 70, c'est du passé! Oui, les femmes travaillent, elles paient des impôts et si elles décident de faire un temps partiel ou d'arrêter un certain temps, l'encouragement est une contribution. Il pense qu'en expliquant bien les choses, on arrivera à se mettre d'accord.

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal: "Les idées présentées dans ce postulat représenteraient un changement d'orientation considérable par rapport à la politique qui est faite au niveau de la garde des enfants dans notre commune, de sorte que la Municipalité s'attend au moins à ce que ça soit débattu dans une commission avant une éventuelle transmission."

Mme Irène Frei (Les Verts) se demande comment c'est possible que les propositions de M. Dupuis diminuent les demandes en place de crèches, puisque les personnes qui sont déjà en attente ont certainement déjà cherché des solutions avec la grand-mère, la voisine, les copines... De plus, elle craint que cela ne favorise le travail au noir.

La nomination d'une commission est mise au vote et plus de 10% des conseillers acceptent. La commission est nommée :

Les Verts : M. Thierry Brandt
La Fourmi Rouge : Mmes Nicole Haas Torriani et Verena Berseth
PSR : Mme Line Rouyet et M. Ali Korkmaz
PLR : MM. Jean-Marc Dupuis et Pascal Waeber
Arc-en-Ciel : M. Philippe Antoine

La Présidente rappelle l'usage que le premier nommé soit responsable de convoquer la commission.

12 Préavis 84-2010 – Pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires à la rue de la Savonnerie. Dépôt du préavis – discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée. Composition de la commission:

Les Verts : M. Laurent Desarzens, président-rapporteur
La Fourmi Rouge : MM. Jean-Pierre Leyvraz et Rémy Petitpierre
PSR : MM. Robert Mulopo et Jacques Studer
PLR : M. Roland Divorne et Mme Silvia Mermoud
Arc-en-Ciel : M. Franco Narducci

13. Préavis 85-2010 – Déplacement de la garderie "La Farandole" et augmentation de sa capacité d'accueil. – Création d'un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS). Dépôt du préavis – discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée. Composition de la commission:

PLR : Mme Elodie Golaz, présidente-rapporteuse et M. Pascal Golay
Les Verts : Mme Bastienne Joerchel Anhorn
La Fourmi Rouge : Mmes Maria Tchalakian et Karine Clerc Ulloa
PSR : Mme Victoria Ravaioli et M. Pascal Ruschetta
Arc-en-Ciel : Mme Christine Sartoretti

14. **Préavis No 86-2010 – Autorisation générale d'emprunter pour les années 2010 et 2011.** Dépôt du préavis – discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée. La Commission des Finances est désignée pour l'étude de ce préavis.

15. **Motions, postulats, interpellations.**

- Interpellation de **M. Eric Aeschlimann** (PLR) concernant la réfection des chaussées de la commune:

"Malgré le réchauffement climatique, l'hiver et plus particulièrement le mois de janvier fut un des plus froids de ces 50 dernières années. Ce froid a passablement mis à mal le réseau routier et les nids-de-poules habituels sont devenus de vrais cratères. Endommageant les véhicules, ces cratères sont véritablement criminels pour les deux roues.

Je demande donc à la Municipalité de répertorier toutes les routes sur notre commune nécessitant une rénovation (routes communales et cantonales). De chiffrer le coût de ces réparations et d'établir un calendrier de rénovation, enfin de demander au canton qu'il fasse de même.

Une réponse lors du conseil de mai serait appréciée."

M. Michel Perreten, Municipal peut répondre à une partie de l'interpellation, celle concernant les nids-de-poules. Le Service environnement-maintenance est responsable des petites réparations de chaussées, ce qui a été effectué ces jours derniers. Il n'a pas été possible de le faire avant, à cause des températures nocturnes trop basses. En effet, l'enrobé pour la réparation doit être posé sur une surface sèche et pas trop froide. S'il reste encore quelques cratères qui auraient été oubliés, il faut les signaler. Pour le deuxième volet de l'interpellation, il passe la parole à Mme Maystre.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, donnera une réponse écrite. En préambule, elle rappelle qu'il y a effectivement les réparations courantes qui se font au moment où on voit les dégâts, d'autre part le budget prévoit chaque année 200'000 francs pour des réparations plus conséquentes. Par exemple, l'année passée sur la Route de Cossonay. Le reste se fait par préavis. Les routes cantonales et communales sont toutes sous la responsabilité de la commune. "Actuellement, il n'y a pas de programme de rénovation routier, c'est un travail à faire. Avec la venue du tram, avec les projets liés aux infrastructures souterrains (collecteurs par le Plan général d'évacuation des eaux) ou encore les axes forts à la route de Cossonay, il y a des pistes qui se dégagent et qu'on pourrait mettre par écrit."

- Interpellation de **M. Jean-Marc Dupuis** (PLR), intitulée: Quelle démocratie à l'école?

"Il y a deux conseils en arrière un conseiller communal s'interrogeait si des cours d'éducation civique était donner à l'école. Une réponse municipale lui fut dispensée à satisfaction.

Il y a quelques jours en arrière, mon fils rentre de l'école pour le repas de midi et m'interpelle : «papa c'est quoi ces signatures pour le tribunal des logements?» Il parlait, comme vous l'avez compris, du référendum garantissant dans tous les cas la gratuité du tribunal des baux. J'en restai coi. Après quelques secondes, je lui demandai s'ils avaient parlé de cela en cours à l'école. Il fréquente la deuxième année du CYP plus connue sous le nom de sixième année scolaire et n'a donc pas de cours d'éducation civile. Il me répondit : «Non c'est n copain d'école qui faisait signer des feuilles aux profs, sa mère est au conseil communal ».

Alors je ne sais pas si c'est un effet ultra rapide de l'intervention de M. Leyvraz, mais ce que je sais c'est que si la droite avait fait pareil, j'en connais plus d'un dans cette salle qui aurait hurlé à la manipulation et je ne sais quoi d'autre.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité:

- Est-elle au courant de ces pratiques?
- Pense t'elle que l'école soit le lieu adéquat à de telles pratiques?
- Va t'elle intervenir si oui dans quel sens?
- Y a-t'il un règlement scolaire cantonal ou interne aux établissements en la matière?

Mme Myriam Romano, Municipale répond sur le champ. "Ce genre de pratique n'est évidemment pas admise. La loi scolaire le spécifie justement. Je ne suis pas à connaissance de ce qui se passe dans les cours d'école ni dans les classes, puisque la commune n'a pas son mot à dire sur ce qui se passe à l'intérieur des classes, ni parfois dans les cours d'école. Nous pouvons intervenir en tant que parents, en parler à l'enseignant, au directeur, qui prend les mesures qui sont nécessaires."

Mme Line Rouyet (PSR) ne comprend pas quel est le problème, dans la mesure où la démocratie est un lieu de débat. Un enfant qui arrive avec une initiative ou une pétition et qui la montre à un professeur, celui-ci est libre de signer ou pas. Le problème pourrait être de la manière dont le professeur en parle en cours. Elle ne voit pas quel est le problème d'amener des pétitions à l'école (qu'elles soient de droite ou de gauche, peu importe).

M. Olivier Barraud (PSR): "Il y a une nuance; si c'est le professeur qui voulait faire de la propagande politique, le cas serait différent. Bien évidemment, ce n'est pas acceptable que ce soit d'un bord politique ou d'un autre. Mais on ne va pas pouvoir interdire aux enfants d'amener quelque chose dans le cadre de l'école. Le professeur peut demander que cela ne se passe pas en classe. Il n'y a pas d'émotion à se faire là autour."

M. Gian-Luca Ferrini (PSR): "Je comprends, M. Dupuis, que vous soyez étonné que des enfants puissent faire un petit peu de politique à l'école; en même temps, j'ai été un peu étonné lorsque j'ai vu des mineurs faire de la politique pour le collège de la Planta au sujet du rapatriement des VSB à Renens. A ce moment-là, vous étiez un peu moins choqué..."

M. Jean-Marc Dupuis (PLR): " Je demande à Mme Romano de donner sa réponse par écrit. A la Planta, les élèves étaient plus grands, et vous avez été les premiers à dire que je faisais de la manipulation. Par contre, quand ça vous arrange, c'est tout-à-fait normal."

Mme Myriam Romano, Municipale: "Ce que je viens de dire sera inscrit au PV, je pense que cela peut suffire."

- Question de **M. Pascal Ruschetta** (PSR) La grange de Florissant est-elle vraiment un lieu adapté aux concerts?

"Habitant depuis bientôt deux ans à quelques mètres de ce lieu historique et culturel qu'est la grange de Florissant, je n'ai pas trop à me plaindre dans l'ensemble des activités qui s'y déroulent.

Quelques réunions de famille ou d'associations, qui pour la plupart se passent en journée et quelques concerts de musique !

C'est là que les choses se gâtent...

Je ne suis pas contre la musique et encore moins contre les loisirs de toutes natures, mais comme le dit un vieil adage la liberté des uns commence où celle des autres s'arrête, ou plutôt devrais-je dire le bruit des uns ne s'arrête pas aux fenêtres des autres.

Ce 27 février un concert de rock privé, je suppose, a eu lieu à la grange de Florissant. IN-FER-NAL !

Pourquoi ne pas autoriser directement le concert dehors ? Cette question vous paraît surprenante ; mais les conditions seraient les mêmes !

Les sons amplifiés, émis ce soir-là, étaient perceptibles bien au delà du quartier et si au moins ils chantaient juste.

La grange de Florissant n'est pas un lieu adapté à ce genre de manifestations, pour rappel, il n'existe aucune isolation phonique, et pire encore à l'heure où l'on interdit les chaufferettes à gaz aux commerçants, la grange est chauffée de la même manière avec pour seule isolation des trous et des vieilles tuiles qui menacent de tomber !

Bonjour l'écologie !

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes :

- Quels sont les critères de location de la grange ?
- La grange est-elle conforme aux normes qui peuvent être exigées pour la location d'un tel lieu en matière de feux, d'hygiène, de bruit ?
- Existe-t-il un règlement que les locataires s'engagent à suivre ?
- Et enfin que compte faire la Municipalité pour amoindrir ces nuisances ?

Merci de vos prochaines réponses que je souhaite rapides !"

Mme Marianne Huguenin, Syndique, répondra la prochaine fois.

- Interpellation de **Mme Verena Berseth** (Fourmi rouge) concernant une intervention de la Municipalité auprès de la SCHR.

"En tant que conseillère communale relais, je vous transmets les inquiétudes d'un locataire d'un des appartements des immeubles des Biondes. Il a écrit à sa gérance le message électronique que je vous lis :

"Par cette lettre e-mail, je tiens à mettre au point diverses considérations, engendrées par les travaux que votre gérance nous a imposés, à savoir:

- 1. Ces travaux ont débuté le 15/02/2010, par la mise en place de protections en plastique, protégeant en partie le salon.*
- 2. Avant que les travaux soient exécutés à la cuisine et à la salle de bains, cette protection est tombée! découvrant ainsi tout le salon, ses meubles, ses appareils de musique et de télé. La surveillance des travaux ayant été mal faite, les ordres n'ont pas été donnés pour que cette protection soit rétablie.*
- 3. Les travaux, cuisine+salle de bains ont été faits à la cuisine et sont en cours à la salle de bains, toujours sans cette protection ! permettant à la fine poussière de ciment d'envahir tout le salon.*
- 4. Par ce courriel, je fais d'ores et déjà toutes réserves, au cas où mes appareils CD, musique, Télé seraient détériorés.*
- 5. Tous les travaux se font sur raccordement électrique fourni par mon compteur, donc à mes frais! Il aurait été plus normal de mettre un tableau électrique sur le palier et ainsi desservir trois étages.*
- 6. J'ai essayé de vivre chez moi et je n'ai pu tenir qu'une seule journée. J'ai fait constater l'état des lieux par différents témoins et tous ont déclaré que ce n'était pas vivable!*
- 7. En résumé et en fonction des points ci-dessus, je demande, au minimum, à être exonéré du paiement du loyer de mars 2010. Je ne parle pas de l'impossibilité de me faire à manger, là également il y a des frais que je suis obligé d'assumer.*

Ma question est la suivante:

La Municipalité peut-elle intervenir auprès de la SCHR pour demander à celle-ci de supprimer le loyer du mois de mars à tous les locataires touchés par les désagréments des travaux?"

M. Olivier Golaz, Municipal, explique qu'il y a deux représentants de la Municipalité à la SCHR, lui-même au comité de direction et M. Jean-Pierre Rouyet au conseil d'administration. Le conseiller communal Pascal Ruschetta est également au comité de direction. Il peut faire le Municipal-relais pour transmettre cette demande au comité de direction de la SCHR, mais sans aucune garantie.

Mme Verena Berseth demande si elle aura la réponse au prochain conseil.

M. Olivier Golaz lui répond par l'affirmative; cela va passer au comité de direction, voire au conseil d'administration.

M. Pascal Ruschetta (PSR) intervient en tant que vice-président de la SCHR. Les gros travaux aux Biondes sont nécessaires. Il s'agit des colonnes de chute qui ont plus de 40 ans. Ils engendrent des désagréments pour les locataires, ce dont la SCHR est pleinement consciente. Ces travaux éviteront d'autres désagréments plus importants qui pourraient se produire au vu de l'état d'ancienneté de ces tuyaux. Mais effectivement certains locataires supportent ces travaux plus ou moins bien.

Les demandes de ce locataire seront traitées mardi prochain au conseil d'administration de la SCHR.

La SCHR est une société autonome, et bien que la Municipalité ait mis de l'argent dans le sociétariat de la SCHR. Ce n'est pas à la Municipalité de présenter ces demandes et c'est encore moins elle qui prend ces décisions.

- Interpellation de **Mme Verena Berseth** (Fourmi rouge) concernant la déchetterie de Malley.

"J'apprends par la presse que la déchetterie de Malley est en déficit important. Cela n'a certes rien n'a voir, mais chaque fois que je m'y rends, je peux lire sur un panneau à l'entrée qu'il est strictement interdit de prélever quoi que ce soit dans cette déchetterie et de l'emporter.

Mes questions sont les suivantes:

1. A combien se monte le déficit de la déchetterie?
2. Quelle est la part que devra payer la commune de Renens?
3. Pourquoi ne peut-on pas prélever les choses réutilisables, ce serait du recyclage direct qui ne coûterait rien à personne?

M. Michel Perreten, Municipal "Le déficit de la déchetterie est un déficit du crédit de construction. La Commune de Renens n'est pas mêlée à cette construction. La commune paie le passage des utilisateurs, vous aurez des précisions à ce sujet la prochaine fois. Quant au chinage, c'est difficile pour la sécurité, c'est une question d'assurances et de risque d'accident. Par contre aux déchetteries mobiles, on permet aux gens de prendre des choses, sans les laisser monter dans les bennes."

Mme Verena Berseth remercie M. Perreten et encourage les gens à utiliser les petites déchetteries de quartier.

- Interpellation de **M. Daniel Rohrbach** (PSR) sur les abonnements CFF.

Ce soir au Téléjournal, juste avant de venir, j'ai entendu l'annonce que les abonnements au porteur des CFF pour les communes ne seront dorénavant valables qu'à partir de 9 heures le matin, dès le mois de décembre. Cela avec une hausse de 15%.

Questions à la Municipalité

1. Est-ce que la Municipalité est au courant de quelque chose? En avez-vous été informés?
2. Vaudra-t-il encore la peine d'offrir cette prestation à notre population, surtout en nombre?
3. Connaissez-vous à partir de quelle heure nos abonnements sont aujourd'hui utilisés?"

Mme Marianne Huguenin, Syndique est au courant; elle a vu il y a une semaine cet élément, sans se souvenir d'un courrier officiel, ce qu'elle est en train de faire vérifier. Ces abonnements au porteur sont très demandés, on augmente chaque année de deux abonnements, que Renens gère aussi pour la commune de Crissier. Cela prend beaucoup de temps aux secrétaires, mais cela prend autant de temps de dire qu'il n'y en a pas que de vendre ceux qu'il y a. Il n'y a aucune statistique sur leur utilisation, qui est libre. Les utilisateurs de tout âge (aînés, jeunes, familles) profitent d'aller parfois à l'autre bout de la Suisse et partent certainement souvent avant 9 heures. Il commence à y avoir des réactions au niveau des villes suisses quant à ces

changements. La réponse à l'interpellation dira dans quelle mesure Renens peut se joindre à ces réactions.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

16. Propositions individuelles et divers.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) pose une simple question (plus léger d'une interpellation) à la Municipalité: "Dans la cadre de la Place du Marché, la COOP va financer en partie la remise en état de cette place. Sur ces entrefaites, la Migros a décidé de transformer son magasin; cela fait des nuisances supplémentaires, tant à l'intérieur de la Migros qu'au niveau de la voirie. On a supprimé la place de jeux pour les enfants, par ex. La Migros va également bénéficier de la belle place toute neuve. La Municipalité va-t-elle faire des démarches pour qu'elle participe aussi financièrement à la remise en état de cette place?"

Mme Marianne Huguenin, Syndique: "On ne peut pas comparer la situation de la COOP et de la Migros. La COOP a creusé, démoli dans le territoire communal. Sous la place du Marché, qui est territoire communal, on a construit en partenariat avec la COOP un parking qui sera à la fois public et destiné à la COOP, détruisant la place du Marché. Dans la convention qui avait été signée avec la COOP, il y a un dédommagement de 700'000 francs pour la reconstruction de la place. La Migros a un chantier sur son territoire. Il est vrai qu'il déborde sur l'environnement, les grues nous ont fait fermer la place de jeux, même si la mobilité des bras des grues avait été limitée en sorte que cela ne puisse pas passer sur la place de jeux. Les dérangements sont réels, mais on ne demandera probablement pas un dédommagement pour cela. Par contre, on va demander à la Migros comme à la COOP de participer aux inaugurations, à une animation. La Migros participe déjà à l'animation de la Place du marché dans le cadre de Renens-animation, on va la rencontrer en même temps que la COOP et leur demandera d'augmenter cette participation à la vie économique, sociale et culturelle du centre de Renens."

M. Jean-François Clément, Municipal, donne des informations sur le Festival du Théâtre en Herbe, événement qui fait connaître Renens loin à la ronde, et qui fêtera cette année son 25^{ème} anniversaire. Les Amis du Festival du Théâtre en Herbe organisent un spectacle avec Karim Slama, qui parraine le Festival pour sa 25^{ème} édition. Il sera à Renens, il animera des ateliers et en plus donne un spectacle le 14 mars à 18 heures, dont le bénéfice sera alloué à la 25^{ème} édition du Festival. Il appelle tous et toutes à venir le voir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La Présidente rappelle que les différents rapports, doivent lui parvenir avant la séance du bureau du mardi 13 avril à 18 h. 30.c Elle clôt la séance à 21h50, remercie chacune et chacun et donne rendez-vous **au jeudi 22 avri 2010 à 20h15.**

La Présidente

La Secrétaire

Rosana Joliat

Suzanne Sisto-Zoller

Modification à la liste des conseillers communaux

Supprimer M. Martial Rittiner (PLR)

Ajouter Mme Betty Forestier, av. 1^{er}-Mai 17, 1020 Renens

Modifier le nom de Mme Maria Tchalakian, en Maria Rodriguez Lorenzo